

Le bois des Saints-Pères à Cesson (Seine-et-Marne)

Alain SENÉE⁽¹⁾, Dominique ROBERT⁽²⁾

(1) 18, rue Jean Moulin – 91 330 YERRES – senee.alain@wanadoo.fr

(2) 4, impasse du Vieux Puits – 77 390 COURTOMER – domi777@club-internet.fr

Résumé

Le bois des Saints-Pères, possession de l'abbaye médiévale des Saints-Pères de Melun, présente de nombreux vestiges d'activités humaines. Il est actuellement menacé par l'extension du centre commercial de Boissénart.

Abstract

The wood of the « Saints-Pères », possession of the medieval abbey of the « Saints-Pères » of Melun, present many vestiges of human activities. It is currently threatened by the extension of the shopping centre of Boissénart.

Le bois, d'une vingtaine d'hectares, se trouve sur la commune de Cesson en ville nouvelle de Sénart, entre la vallée de l'Yerres au nord et celle de la Seine au sud (fig. 1). Il dépend d'un opérateur foncier et aménageur d'Etat dans l'attente, à court terme, d'un retour à la commune de Cesson dont le Plan Local d'Urbanisme inscrit le bois comme espace boisé classé.

Jusque dans les années soixante-dix, le bois des Saints-Pères appartient à un paysage agricole traditionnel du plateau de la Brie française. La décision d'implanter une ville nouvelle sur dix communes de deux départements limitrophes (Seine-et-Marne et Essonne) bouleverse irrémédiablement la physionomie de cet espace, façonné au fil des siècles et fossilisé par les pratiques agraires.

1. - Données historiques

Les prospections pédestres et les sondages menés par les archéologues bénévoles depuis de nombreuses années, les fouilles archéologiques entreprises par les équipes professionnelles ainsi que les recherches en archives permettent de donner une image de l'occupation humaine de ce territoire du paléolithique moyen (Senée, 1988) jusqu'à nos jours.

Au Moyen Âge, les seigneuries de Savigny-le-Temple, Vert Saint Denis, Cesson et Pouilly-le-Fort, proches de la ville royale de Melun se composent de lieux possédant une entité propre.

Cesson devient une paroisse au XII^e siècle lorsque l'archevêque de Sens donne le prieuré de Saint-Leu à l'abbaye bénédictine des Saints-Pères de Melun (Leroy, 1912).

Si les possessions du prieuré de Saint-Leu sont bien renseignées par les archives, il n'en est pas de même concernant le bois des Saints-Pères pour lequel s'ajoute une

confusion avec le bois du prieuré dit de Saint-Leu lorsqu'il s'agit des aliénations de la mense conventuelle aux XVI^e et XVII^e siècles. Néanmoins, nous disposons de superficies d'après des textes du XVI^e siècle : l'abbé commendataire, Charles de Marillac vend 57 arpents de bois taillis du « bois saint-Père » en 1545 (A.D.S.M. H223) alors que le bois contient 80 arpents (près de 40 ha) d'après une déclaration de 1521 (A.D.S.M. H257).

Au XVII^e siècle, l'abbaye des Saints-Pères de Melun est affiliée à la Congrégation de Saint-Maur et c'est dans ce contexte que le nombre d'arpents boisés soumis au versement du cens augmente considérablement dans la seconde moitié du siècle (Walraet-Broquaire, 2002). En 1669, le bois contient 67 arpents de bois taillis tenus en fief par le seigneur de Pouilly et ceci jusqu'à la Révolution (A.M. Melun II d.22).

Certains toponymes témoignent d'aménagements particuliers en périphérie du bois des Saints-Pères : au nord, *Le Plessis Picard* fait face au *Plessis-le-Roi* ; à l'est, *Les Closeaux*, lieu-dit situé à un croisement majeur ; contiguës à la lisière sud-ouest du bois, deux haies : *La justice de la haye st germain* suivie de celle de *La haye guerin*. D'après le plan d'intendance de la paroisse de Cesson levé en 1787 (A.D.S.M. C 50), la voie pavée en grès qui traverse le bois d'est en ouest est l'axe de circulation permettant de joindre Pouilly-le-Fort (sur la commune actuelle de Vert Saint Denis, au nord-est) par l'intersection dite *Les Closeaux* ; cet axe croise, au niveau d'un pont, le chemin reliant le bois à Cesson et Melun au lieu-dit *Le marchais reau*, marqué par une croix.

Le bois apparaît donc comme un carrefour sur tous les documents, dont les plus anciens datent du XVIII^e siècle, au-delà des différentes phases d'extensions et de rétrécissements qu'il a connues. Le bois des Saints-Pères reste

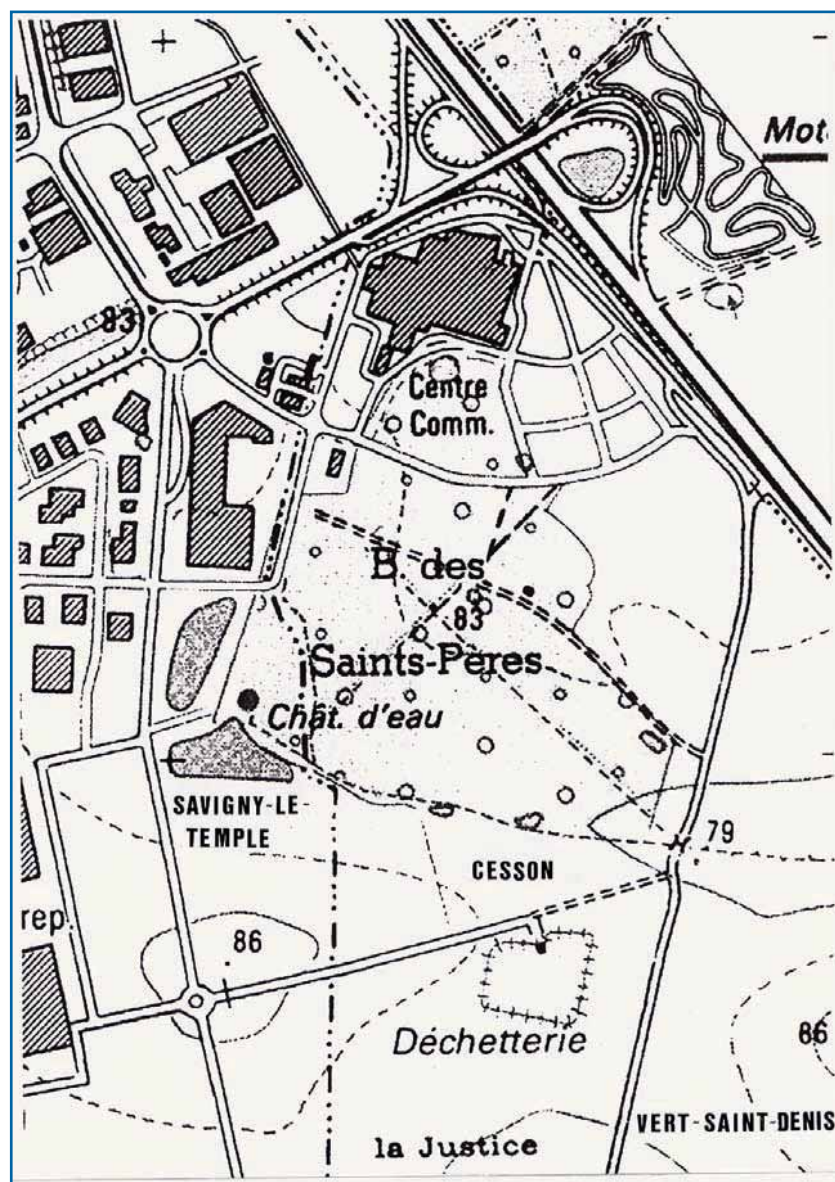


Figure 1 : Situation du bois des Saints-Pères.

actuellement le seul vestige du temporel de l'abbaye melunaise entre la forêt de Sénart au nord et celles de Rougeau et Bréviande au sud, lambeaux de la *Bellus lucus* du XII^e siècle d'après l'abbé Fortin (Fortin, 1901).

2. - Peuplement forestier

Le bois est un taillis sous futaie de chênes anciens. Les essences d'accompagnement sont le châtaignier et le charme. En sous-étage, les églantiers, les néfliers et les noisetiers (à l'ouest) caractérisent un peuplement vieillissant. Le couvert dense et la taille des cépées du taillis (chêne, châtaignier, charme, érable champêtre) indiquent une ancienneté comprise entre 100 et 200 ans. La dernière coupe de taillis date de 50 ans.

Il faut noter une différence de peuplement au nord-est avec la présence de merisiers. Au nord des routoirs, la taille des chênes (diamètre d'environ 1,20 m) atteste un peuplement plus ancien et correspond à de très vieilles réserves du traitement forestier. Le sol est tapissé de jonquilles et d'anémones des bois (*A. nemorosa* L.) au printemps. Depuis l'été 2004, après le débardage, les robiniers colonisent le sol. Sont visibles également des euphorbes des bois et des ornithogales au pied de chênes typiques d'un traitement de la futaie au XVIII^e siècle. Au sud et au sud-est, la présence de poiriers (*Pyrus communis* L.) et de pommiers (*Malus sylvestris* L.), espèces à croissance lente et indicateur d'occupation humaine, renforce le caractère ancien du bois. C'est dans cette partie sud du bois que se trouve le chêne dont la silhouette est comparable aux plus beaux arbres remarquables du départe-

ment avec une circonférence de 4,60 m à 1,30 m du sol. Au sud-ouest du bois, au-delà d'un profond fossé, la présence d'ormes témoigne d'un usage différent de cette parcelle. Enfin, de nombreux sureaux, indicateurs de sol azoté dû à la fréquentation humaine et animale, prospèrent sur les fossés de la voie pavée.

3. - Structures

Le bois présente de nombreuses traces d'occupation, d'utilisation et de destruction (fig.2).

La voie pavée en grès est bornée (Anglaret, 1999), large de six mètres et bordée de fossés. Cet axe est la *Route d'aqueux* qui mène à Savigny-le-Temple, au sud-ouest, en direction de la forêt de Rougeau *via* la forêt d'Aqueux (A.D.S.M. C 50). Elle permettait donc, à une date encore inconnue, de relier la seigneurie de Pouilly-le-Fort à la vallée de la Seine. Il n'est pas incongru d'envisager par ailleurs le percement de cette voie avec les aménagements cynégétiques entrepris pour le roi Louis XV entre les forêts de Sénart et Rougeau.

Des mares sont disséminées dans le bois et l'une, actuellement asséchée, recoupe la voie pavée. Trois autres mares se trouvent dans la partie sud, entre la voie et les routoirs. L'une est asséchée, l'autre a été recreusée en son centre et l'eau y est contenue à l'intérieur d'un talus annulaire, aménagé récemment par les chasseurs pour

abreuver la grande faune ; enfin, la dernière, en eau, conserve un aménagement terrassé suivi d'un lit de pierres immergé. Des routoirs (mares de rouissage du lin) ponctuent la lisière sud du bois ; ils sont alignés sur le cours d'un affluent du Ru de Balory. Un fossé profond renforcé par un talus double le ruisseau au sud et se poursuit au-delà des routoirs au nord-ouest. Aux deux extrémités sud de son tracé, le talus a été détruit.

Quatre reliefs de forme quadrangulaire, clairement identifiés, sont dispersés au milieu du bois bien que trois d'entre eux soient implantés de part et d'autre de la voie pavée en grès. Rien ne permet d'affirmer une corrélation certaine entre ces structures et les mares, bien que toutes se situent dans le même espace, en partie centrale et méridionale du bois. Ces structures, appelées loges par commodité, ont sensiblement les mêmes dimensions : 4 m x 4 m. L'une est accompagnée d'un puits. Deux de ces reliefs présentent une particularité : l'un est concave ; l'autre, isolé, le plus au sud, montre deux parties convexes, avec en leur milieu un chêne, dont on peut penser qu'il a été utilisé comme support puisque l'écorce porte l'entaille d'un lien sur tout son périmètre à 1,60 m de hauteur. Enfin, en bordure de la voie et à l'est, les vestiges d'une construction en meulière (2 m x 3 m) sont encore visibles sur une hauteur de 0,80 m ; des tuiles à ergot parsèment le sol alentour.

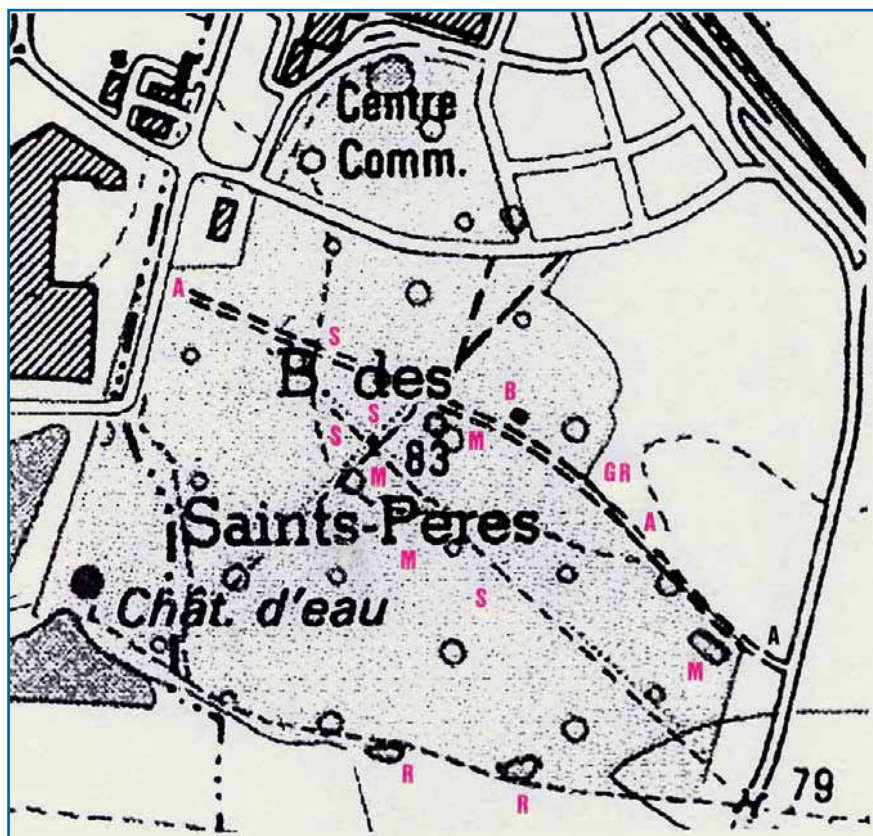


Figure 2 : Localisation des vestiges (A : voie pavée ; B : construction en meulière ; S : relief ; M : mare ; R : routoir ; GR : site gallo-romain).

C'est dans la partie est du bois que se trouvent quelques excavations circulaires qui renvoient à l'exploitation de matériaux tels que le sable et le grès dont le prélèvement est mentionné par l'instituteur de Vert Saint Denis en 1889 (A.D.S.M. 2 Mi 557).

C'est également sur cette façade orientale que nous avons repéré en prospection au sol un site gallo-romain, dans la pièce de culture jouxtant la lisière du bois. Le plan de la seigneurie de Pouilly-le-Fort établi au début du XVIII^e siècle montre à cet emplacement des champs en lanières dont une partie a été reconquise par le bois.

Toutes ces structures témoignent d'occupations et prélèvements ponctuels en milieu couvert, liés aux ressources du territoire et aux activités séculaires de ses habitants et plus particulièrement au travail de transformation du lin et du chanvre. En effet, l'instituteur de Vert Saint Denis rapporte dans sa monographie l'importante culture du lin avant 1889 ; c'est à cette date du reste que les registres d'état civil font état du décès d'un ouvrier de l'usine de teillage du lin située à Vert Saint Denis (Anglaret, 1999). Beaucoup plus tôt, en 1644, le curé de Cesson établit le compte de la dîme dans lequel est nommée la filasse (A.D.S.M. H281). Les mares dites routoirs ainsi que les loges pourraient être liées à cette activité avant que le XIX^e siècle n'interdise le rouissage en cours d'eau, ce qui peut justifier l'implantation artisanale de Vert Saint Denis, un peu plus au sud-est.

Enfin, le bois a dû servir à l'approvisionnement de la tuilerie de Cesson : pendant la Révolution, il porte le nom de *bois de la tuilerie* (Anglaret, 1999).

4. - Enjeu actuel

Le bois est menacé par la création d'une Zone d'Activités Commerciales, extension du centre actuel de Boissénart, qui s'étend sur près de 200 000 m², prenant l'espace boisé en tenailles et l'endommageant dans ses parties nord et est.

De plus, l'un des deux projets de développement envisage un remodelage paysager irréversible avec des plantations de type urbain servant d'écran au milieu existant dont le tout proche bois des Saints-Pères.

Pourtant, le défi « Sénart 2015 » qui s'appuie sur la loi Voynet de 1999 s'est donné cinq objectifs dont le critère environnemental : « préserver le paysage et le cadre de vie des agglomérations du développement » ; de plus les entreprises doivent s'engager dans une charte qualité environnementale à échelle et financement européens.

Face à cette situation, nous avons saisi, entre autres, l'écoparc conservatoire de variétés anciennes de Savigny-le-Temple ainsi que le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du département de Seine-et-Marne. Nos démarches consistent donc actuellement à mobiliser les moyens nécessaires à la conservation de ce bois comme témoin du *continuum* francilien en mettant l'ac-

cent sur ses spécificités historiques et écologiques telles que le chêne remarquable au sud-est, les fruitiers anciens et la présence possible du pic noir qui peuvent jouer le rôle d'atouts face à la pression commerciale.

Remerciements

Claire MABIRE LA CAILLE, maître de conférences, Guy FROISSART et Alain DURAND historiens locaux, pour la communication de leur documentation archivistique, André MARCHAUDON pour les photographies, Renaud TRANGOSI, technicien forestier, pour la détermination forestière.

Abréviations

A.D.S.M. : Archives départementales de Seine-et-Marne
A.M. : Archives municipales

Archives

A.D.S.M.

- C 50 : Plans d'intendance des paroisses de Cesson, 1787 et de Savigny-le-Temple, 1787.
- H223 (1466-1630), H257 (1384-1669), H281 (XVII^e siècle) : Fonds de l'abbaye des Saints-Pères de Melun.
- 2 Mi 557 : Monographie de Verrière, instituteur de Vert Saint Denis, 1889.

A.M. de Melun

- II d.22, p.3 : Déclaration devant notaire, 1669.

Bibliographie

ANGLARET F., 1999, *Histoires de CESSON*, Amatteis, 224 p.

FORTIN J., 1901, La forêt de Beaulieu, *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du diocèse de Meaux*.

LEROY G., 1912, Notice historique sur Saint-Leu, hameau de la commune de Cesson, *Bulletin de la Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts du Département de Seine-et-Marne*.

SENEE A., 1988, Le gisement paléolithique supérieur de la butte du Luet à Cesson, *Pagus Melodunensis*, 3.

WALRAET-BROQUAIRE S., 2002, *L'abbaye de Saint-Père de Melun et son temporel au XVII^e siècle : approche archéologique*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Mme Mabire La Caille, Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.